



PLAN D'ACTION

2026 - 2028

à l'égard des personnes handicapées

Adopté le 2 octobre 2025
par le conseil municipal

*En vertu de la Loi assurant
l'exercice des droits des
personnes handicapées en vue
de leur intégration scolaire,
professionnelle et sociale*



**DOLBEAU
MISTASSINI**
LA CHALEUR DU NORD DU LAC

Table des matières

Mot du maire	3
Portrait de la ville de Dolbeau-Mistassini	4
Secteurs d'activité	4
Groupe de travail responsable du plan d'action	5
Consultation des personnes handicapées et de leurs représentants	6
Champ d'intervention 1 Accessibilité universelle (lieux et bâtiments)	7
Champ d'intervention 2 Promotion et sensibilisation	9
Champ d'intervention 3 Emploi	11
Champ d'intervention 4 Loisirs	12
Champ d'intervention 5 Sécurité	14



Mot du maire

Chère communauté,

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, notre Ville a l'obligation d'élaborer, d'adopter et de rendre public un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans son secteur d'activité. Ce plan doit cerner ces obstacles et proposer des mesures pour les éliminer.

Par son adoption, notre municipalité s'assure de respecter ce cadre légal et de maintenir une attention constante envers l'accessibilité et la participation citoyenne. Il s'agit d'une démarche importante qui contribue à orienter nos pratiques de manière plus inclusive, en cohérence avec les orientations fixées par la loi.

Ce plan s'inscrit également dans la continuité d'autres démarches municipales, notamment notre plan stratégique, notre plan directeur des parcs et espaces verts ainsi que notre plan de mobilité active. Ensemble, ces documents témoignent de la volonté de la Ville de mettre en place des environnements favorables à la qualité de vie de tous.

Je tiens à souligner la contribution de la population et partenaires présents lors de la consultation publique. Leur engagement a permis d'enrichir ce plan et sera essentiel dans les années à venir. La participation récurrente de la population demeure, en effet, une condition importante pour rester alignés sur les besoins exprimés et assurer la pertinence de nos actions.

Avec vous, je suis convaincu que nous pourrons faire de notre ville un milieu de vie solidaire, accueillant et respectueux.

André Guy



Portrait de la ville de Dolbeau-Mistassini

Située au nord du lac Saint-Jean, la ville de Dolbeau-Mistassini compte 13 746 habitantes et habitants¹ répartis sur un territoire de 360 km², comprenant deux secteurs et un centre-ville dynamique. Elle se distingue par la présence d'infrastructures variées et de qualité, incluant des installations sportives, des lieux culturels et des espaces publics.

L'organisation municipale regroupe près de 250 membres du personnel répartis dans près d'une dizaine de services. Ceux-ci soutiennent la mission de la Ville d'assurer un environnement de vie de qualité et une croissance économique. Ces services sont appelés à collaborer pour favoriser l'accessibilité universelle et soutenir la participation active des personnes handicapées à la vie sociale, culturelle, récréative et citoyenne.

Secteurs d'activité

Services

Développement économique

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffé

Loisirs

Ressources humaines

Sécurité incendie

Technologies de l'information

Travaux publics et ingénierie

Urbanisme

¹https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2024F/84713.pdf



Groupe de travail responsable du plan d'action

L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action ont été confiées à un groupe de travail intersectoriel composé de quatre (4) employés municipaux représentant différents services.

Nom	Fonction	Service
Patricia Caouette	Responsable du plan d'action / Coordonnatrice des loisirs et de la qualité de vie	Service des loisirs
Alain Mailloux	Directeur de l'urbanisme	Service de l'urbanisme
Louise Guay	Conseillère RH-SST	Service des ressources humaines
Sébastien Guay	Contremaître aux immeubles et mobilier urbain	Service des travaux publics et de l'ingénierie

Mandat

Le groupe de travail est responsable de suivre les étapes de consultation, d'identifier les enjeux et les priorités liés à leur champ d'expertise, tout en contribuant aux réflexions touchant les autres domaines d'intervention ainsi que de veiller à la mise en œuvre des actions inscrites au plan d'action. Chaque membre assure le suivi des mesures qui lui sont attribuées et agit comme agent de changement dans son milieu de travail.

Afin de soutenir une coordination efficace, les services concernés selon les champs d'intervention assureront un suivi périodique de leurs avancements. Le Service des loisirs sera responsable de compiler l'ensemble des données et d'assurer le suivi global de l'avancement du plan.



Consultation des personnes handicapées et leurs représentants

Le 11 juin 2025, une consultation publique s'est tenue au complexe sportif Desjardins. Organisée par la Ville de Dolbeau-Mistassini, en collaboration avec le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette rencontre visait à recueillir les points de vue et recommandations de la population en lien avec les grands thèmes proposés pour l'élaboration du tout premier plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées. Près de vingt personnes y ont pris part, contribuant activement à orienter les actions à venir.

Sous forme d'ateliers participatifs, les personnes présentes ont contribué à imaginer des actions concrètes pour faire de la ville un milieu plus inclusif et décroiser les barrières d'accès auxquelles font face les personnes en situation de handicap.

Partenaires

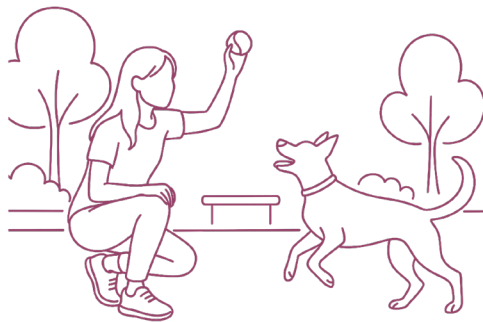
La Ville tient à remercier sincèrement l'ensemble des participantes et participants qui ont œuvré à cette consultation publique. Leur contribution a été essentielle à cette démarche.

Un remerciement tout particulier est adressé au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à la Maison d'intégration Norlac, au Groupe Espoir, à Maria Express, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, à leurs proches aidants et aux intervenantes et intervenants pour leur précieuse collaboration.

Collaboration

La mise en œuvre du plan d'action repose sur une collaboration entre le groupe de travail responsable du plan d'action et les partenaires du milieu. Ce comité assure une coordination intersectorielle afin de développer des réponses adaptées et durables, en tenant compte des réalités vécues par la clientèle ciblée et en s'appuyant sur les principes de l'accessibilité universelle.

Les personnes en situation de handicap et les acteurs du milieu demeurent des partenaires clés tout au long du processus, tant pour valider les orientations que pour réajuster les actions selon les réalités vécues. Afin de maintenir ce dialogue ouvert et de s'assurer que le plan reste ancré dans les besoins actuels, des consultations seront prévues durant la mise en œuvre du plan. Ce moment permettra de faire le point sur les avancées, d'identifier de nouveaux enjeux et de bonifier les actions de façon continue.



Champ d'intervention 1

Accessibilité universelle (lieux et bâtiments)

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéances
Obstacle : Certains lieux ne sont pas adaptés ou partiellement adaptés				
1.1 Améliorer l'accessibilité universelle des bâtiments et des lieux publics municipaux	A. Prévoir du matériel adapté lors des travaux dans les projets de rénovation ou construction (ex. : portes automatiques, rampes, bancs accessibles)	Nombre d'équipement adapté acquis	Service des travaux publics	En continu
	B. Faire l'inventaire des bâtiments municipaux et évaluer leur niveau d'accessibilité universelle	Pourcentage des bâtiments évalués	Service des travaux publics	2027
	C. Établir une liste de priorités d'interventions selon la fréquentation et les besoins	Plan d'action réalisé	Service des travaux publics	2027
	D. Rechercher des subventions en vue de réaliser les interventions priorisées	Inventaire des subventions disponibles	Service des travaux publics	En continu
	E. Réalisation des actions	Nombre d'actions réalisées	Service des travaux publics	En continu
Obstacle : Plusieurs aménagements physiques (trottoirs, rues, intersections, etc.) sont difficilement accessibles				
1.2 Aménager les espaces publics selon les principes d'accessibilité universelle	A. Répertorier les intersections et zones problématiques pour les personnes handicapées	Nombre d'intersections et zones problématiques identifiées	Service des travaux publics	2026
	B. Répertorier les interventions faites au niveau des aménagements physiques (trottoirs, rampes, etc.) en lien avec le Plan de mobilité active	Bilan annuel comprenant la liste des interventions réalisées	Service des travaux publics	En continu
	C. Établir une liste de priorités pour les interventions correctives	Liste de priorités réalisées annuellement	Service des travaux publics	En continu



Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéances
Obstacle : Le centre plein air Do-Mi-Ski est actuellement inaccessible aux personnes handicapées				
1.3 Assurer l'intégration de mesures d'accessibilité universelle dans la mise à niveau du centre plein air Do-Mi-Ski	A. Appliquer les normes d'accessibilité universelle dans la conception du nouveau pavillon d'accueil	Mesures d'accessibilité intégrées dans les travaux réalisés	Service des travaux publics	2026
	B. Surveiller les travaux pour s'assurer que les principes d'accessibilité sont respectés à chaque étape	Respect des normes dans les plans et devis	Service des travaux publics	2026
Obstacle : Le secteur du centre Vauvert-sur-le-Lac-Saint-Jean, incluant la plage, n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap				
1.4 Adapter les installations du centre Vauvert-sur-le-Lac-Saint-Jean, incluant la plage, pour les rendre accessibles	A. Évaluer la faisabilité d'une rampe d'accès, incluant une estimation des coûts dans un rapport formel	Rapport d'évaluation produit (options, coûts, etc.)	Service des travaux publics	2026
	B. Selon la faisabilité, réaliser le projet de rampe d'accès	Projet réalisé	Service des travaux publics	2027
Obstacle : Les équipes municipales n'intègrent pas systématiquement les normes d'accessibilité universelle dans les projets de réfection ou de rénovation				
1.5 Renforcer la culture organisationnelle en matière d'accessibilité universelle dans la planification et la réalisation des travaux municipaux	A. Offrir une formation au niveau de l'accessibilité universelle aux équipes concernées	Nombre d'employés formés annuellement	Service des ressources humaines	En continu
Obstacle : Le parc de la Pointe-des-Pères (chapelle, sentiers, bloc sanitaire) présente des obstacles pour assurer une accessibilité aux personnes en situation de handicap				
1.6 Rendre accessible le secteur du parc de la Pointe-des-Pères	A. Réaliser un diagnostic d'accessibilité du secteur et prioriser les interventions correctives	Diagnostic réalisé	Service des travaux publics	2026
	B. Effectuer les interventions correctives selon la priorisation	Nombre d'interventions correctives réalisées	Service des travaux publics	2027



Champ d'intervention 2

Promotion et sensibilisation

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéances
Obstacle : La population n'est pas toujours sensibilisée à la réalité des personnes handicapées				
2.1 Promouvoir des actions de sensibilisation sur les questions liées au handicap et mettre en lumière les avantages d'une société inclusive et accessible	A. Répertorier les initiatives de sensibilisation existantes en lien avec la réalité des personnes en situation de handicap	Nombre d'initiatives répertoriées	Service des loisirs	En continu
	B. Partager les initiatives de sensibilisation existantes sur les canaux de communication appropriés de la Ville	Liste des actions de promotion réalisées	Département des communications	En continu
	C. Souligner les journées thématiques (Semaine québécoise des personnes handicapées et Journée internationale des personnes handicapées)	Retombées médiatiques et sur les réseaux sociaux	Département des communications	En continu
Obstacle : Les employés municipaux ne sont pas toujours sensibilisés aux contraintes vécues par les personnes en situation de handicap				
2.2 Sensibiliser le personnel en continu sur les principes d'inclusion et d'accessibilité	A. Offrir des formations aux membres du personnel ciblés en lien avec l'accessibilité universelle, l'accueil des personnes en situation de handicap ou l'inclusivité	Membres du personnel formés annuellement	Service des ressources humaines	En continu



Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéances
Obstacle : Certains outils ou formats de communication municipaux ne sont pas pleinement accessibles pour les personnes en situation de handicap				
2.3 Adapter les communications municipales selon les principes d'accessibilité universelle	A. Veiller à ce que les contenus Web et numériques respectent la norme WCAG 2.0, notamment pour les personnes ayant une déficience visuelle	Nombre d'outils conformes aux normes WCAG 2.0	Département des communications	En continu
	B. Faire l'inventaire des types de documents municipaux à mettre à jour en fonction des normes d'accessibilité et prioriser leur mise à jour	Liste d'inventaire des types de documents et priorisation	Département des communications	2026
	C. Mettre à jour les documents selon la priorisation effectuée	Nombre de documents mis à jour	Département des communications	2027-2028
Obstacle : Les services des organismes communautaires sont peu connus				
2.4 Soutenir les initiatives de valorisation du milieu communautaire	A. Partager le bottin des ressources de la Démarche en développement des communautés Maria-Chapdelaine	Couverture de la publication	Service des communications	En continu



Champ d'intervention 3

Emploi

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéances
Obstacle : À titre d'employeur, la Ville reconnaît que la méconnaissance des compétences professionnelles des personnes handicapées constitue un obstacle à leur pleine intégration				
3.1 Soutenir l'emploi de professionnels, étudiants ou finissants handicapés dans notre municipalité	A. S'assurer de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Programme d'accès à l'égalité en emploi	Nombre d'actions réalisées du Programme	Service des ressources humaines	En continu



Champ d'intervention 4

Loisirs

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéances
Obstacle : Les parcs municipaux ne sont pas toujours adaptés aux besoins des enfants ou parents en situation de handicap				
4.1 Déployer le Plan directeur des parcs et espaces verts en intégrant les principes d'accessibilité universelle pour les enfants et parents ayant des besoins particuliers	A. Sensibiliser le comité des parcs à l'importance de l'accessibilité universelle	Nombre de personnes sensibilisées	Service des loisirs	En continu
	B. Acquérir du mobilier urbain, des modules de jeux ou d'exercice accessibles, inclusifs et adaptés à différents types de limitations	Nombre et type d'équipements adaptés installés	Service des loisirs	En continu
Obstacle : Les équipes internes et les organisateurs d'événements ne disposent pas toujours de références ou d'outils pratiques pour intégrer les principes d'accessibilité universelle				
4.2 Rendre les festivals et événements plus accessibles et inclusifs pour les personnes handicapées	A. Intégrer de bonnes pratiques en accessibilité universelle lors de la refonte de la Politique de soutien à la communauté afin de guider les équipes internes et les organisateurs d'événements	Mise à jour de la Politique incluant des notions d'accessibilité universelle	Service des loisirs	2026
	B. Ajouter dans les protocoles d'entente une clause encourageant l'accessibilité et l'inclusion lors de la tenue de festivals et événements, en référence au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Mention ajoutée dans les protocoles	Service des loisirs	2026
Obstacle : Le programme Carte accompagnement loisir (CAL) est peu connu				
4.3 Faire connaître et promouvoir la CAL afin de faciliter la participation des personnes handicapées à la vie culturelle, sportive et communautaire	A. Maintenir l'adhésion à l'ARLPH ¹ pour demeurer un milieu reconnu	Adhésion maintenue	Service des loisirs	En continu
	B. Promouvoir la CAL sur les plateformes municipales (site Web, infolettres, réseaux sociaux, publications imprimées)	Nombre de diffusions effectuées	Service des loisirs, appuyé par le département des communications	En continu

¹ L'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéances
Obstacle : De plus en plus d'enfants avec des besoins particuliers ont besoin d'un accompagnement spécialisé au camp de jour				
4.4 Renforcer l'offre d'accompagnement spécialisé pour les enfants ayant des besoins particuliers	A. Maintenir la collaboration avec le CIUSSS du SLSJ	Entente signée annuellement	Service des loisirs	En continu
	B. Appuyer les revendications auprès du gouvernement pour obtenir un financement accru des programmes d'accompagnement spécialisés	Nombre d'appuis	Service des loisirs	En continu
Obstacle : La collection de la bibliothèque municipale est peu accessible à certaines personnes en situation de handicap				
4.5 Offrir une collection inclusive et adaptée aux personnes en situation de handicap	A. Acquérir des livres audio et/ou des livres en gros caractères	Nombre de livres achetés	Service des loisirs	2026
Obstacle : Certaines personnes handicapées n'ont pas accès à l'équipement nécessaire pour profiter pleinement des activités de loisirs ou des espaces publics				
4.6 Favoriser la participation aux loisirs et à la vie communautaire des personnes en situation de handicap en améliorant l'accès à de l'équipement adapté	A. Promouvoir le prêt d'équipement adapté du programme Circonflexe auprès de la population, des personnes intervenantes, des organismes et lors des événements	Nombre de prêts effectués de l'équipement adapté annuellement	Service des loisirs	En continu



Champ d'intervention 5

Sécurité

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéances
Obstacle : La population et les personnes intervenantes connaissent peu le registre de repérage à inscription volontaire (besoin d'assistance en situation d'urgence)				
5.1 Sensibiliser la population à l'existence et à l'utilisation du registre de repérage à inscription volontaire	A. Diffuser l'information à propos du registre dans les réseaux de communications de la Ville	Nombre d'actions réalisées	Département des communications	En continu
	B. Partager annuellement l'information auprès des organismes communautaires et du CIUSSS du SLSJ	Nombre d'organismes informé	Service de la sécurité incendie	En continu
	C. Revoir la vignette	Vignette modifiée	Service de la sécurité incendie	2026







**DOLBEAU
MISTASSINI**
LA CHALEUR DU NORD DU LAC

1100, boulevard Wallberg
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7

hotelville@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca

418 276-0160

ville.dolbeau-mistassini.qc.ca